

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE BELLEGARDE DU JEUDI 22 MARS 2018

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du jeudi 1^{er} mars 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, entérine l'avenant n°1 qui présente un avenant en plus-value d'un montant de 2 016,60 € HT pour l'entreprise PLACIER, attributaire des travaux de Menuiserie pour le chantier des Portes des Granges et autorise le Maire ou un Adjoint à signer les pièces et les documents afférents à ce dossier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la convention de Service Commun d'Instruction entre la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires relatifs à ce dossier.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter le ratio à 40% concernant le grade d'origine d'Adjoint Technique en grade d'avancement d'Adjoint technique principal 2^{ème} classe, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires et d'inscrire des crédits suffisants au budget communal.